DEVENEZ OFFICIEL DE COMPETITION

DE HORSE-BALL

Applicable au 1er février 2026

Participez à l'encadrement des compétitions de la FFE et devenez acteur de votre discipline. Vous pouvez devenir officiel de compétition en accédant facilement aux cursus de formation mis en place par la Fédération.

INTRODUCTION

Au horse ball, les Officiels de Compétitions sont des arbitres ou des Président de Jury. Tous les Officiels de Compétition de Horse Ball sont soumis à un cursus de formation, de promotion ou encore de maintien, détaillé dans le présent document. **Ils doivent être titulaires d'une licence pratiquant de l'année en cours de validité.**

Les missions des Officiels de Compétitions sont détaillées dans les règlements des compétitions FFE en vigueur, Dispositions Générales et Règlement Spécifique Horse Ball, complété par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com. Il existe plusieurs « niveaux » pour les Officiels de Compétition de Horse Ball : CLUB, CANDIDAT NATIONAL, NATIONAL et NATIONAL ELITE. En fonction du niveau des épreuves, les Officiels de Compétition doivent avoir une qualification minimum afin de pouvoir officier.

ATTENTION : Les organisateurs doivent impérativement enregistrer les noms des Officiels de Compétition qui officient sur leurs manifestations. Il est essentiel de veillez à cet enregistrement afin que les interventions des Officiels de Compétition puissent être prises en compte.

DIVISIONS / EPREUVES	ARBITRES		PRESIDENTS DE JURY
	2 arbitres*	1 arbitre*	
PRO	National Elite	National	National Elite + Habilitation FFE**
AMATEUR	National	Candidat National	National
CLUB	Candidat National	Club	Candidat National
CLUB PONEY MINIMES & MOINS	Club	Club	Candidat National

* Niveau minimum requis pour arbitrer en étant intégré dans une équipe composée de 3 arbitres. Deux ont une qualification et le troisième peut avoir un niveau inférieur.
** La liste des officiels de compétition habilités à occuper le poste de président de jury est établie par la FFE et disponibles sur www.ffe.com.

Chaque année la FFE détermine et communique à la FIHB, la liste des Officiels de Compétition habilités à officier sur les échéances internationales.

DEVENIR ARBITRE DE HORSE BALL

<table>
<tr><td>Club</td><td colspan="4">La validation du statut d'Arbitre CLUB s'obtient automatiquement lorsqu'un organisateur saisit le nom d'un licencié ayant officié sur son concours, sur la DUC ou aux résultats. Cette saisie entraine automatiquement l'enregistrement du statut d'Arbitre CLUB sur les listes des Officiels de Compétition de la FFE (disponible sur www.ffe.com).</td></tr>
<tr><td rowspan="2"></td><td colspan="3">PROMOTION</td><td rowspan="2">MAINTIEN</td></tr>
<tr><td>Expériences</td><td>Formation</td><td>Validation</td></tr>
<tr><td>Candidat National</td><td>• Avoir arbitré au moins 20 rencontres de la division CLUB au cours des 2 dernières saisons.</td><td>Avoir suivi une formation labellisée FFE au cours des 2 dernières années.</td><td rowspan="3">1. Constitution du dossier: Formulaire de demande de promotion avec avis favorable d'un formateur FFE datant de moins de 2 ans et lettre de motivation.
2. Envoi du dossier au CRE.
3. Validation du CRE entrainant l'enregistrement sur les listes FFE.</td><td>• Avoir suivi une formation labellisée FFE au cours des 2 dernières années.
• Avoir arbitré au moins 10 rencontres de la division CLUB au cours des 2 dernières saisons.</td></tr>
<tr><td>Parcours allégé</td><td colspan="2">• Justifier d'une expérience de joueur dans la division PRO supérieure ou égale à 3 saisons (au moins 10 rencontres disputées par saison) sur les 5 dernières saisons.</td><td></td></tr>
<tr><td>National</td><td>• Être arbitre CANDIDAT NATIONAL depuis au moins 2 ans.
• Avoir arbitré au moins 20 rencontres de la division AMATEUR au cours des 2 dernières saisons.</td><td rowspan="2">Avoir suivi une formation labellisée FFE au cours des 2 dernières années.</td><td>• Avoir suivi une formation labellisée FFE au cours des 2 dernières années.
• Avoir arbitré au moins 10 rencontres de la division AMATEUR au cours des 2 dernières saisons.</td></tr>
<tr><td>Parcours allégé</td><td>• Être arbitre CANDIDAT NATIONAL depuis au moins 1 an.
• Avoir arbitré au moins 10 rencontres de la division AMATEUR au cours de la dernière saison.
• Justifier d'une expérience de joueur dans la division PRO supérieure ou égale à 3 saisons (au moins 10 rencontres disputées par saison) sur les 5 dernières saisons.</td><td></td></tr>
<tr><td>National Elite</td><td>• Être arbitre NATIONAL depuis au moins 2 ans.
• Avoir arbitré au moins 20 rencontres de la division PRO et/ou de la phase finale de la Coupe de France au cours des 2 dernières saisons.</td><td>Avoir suivi une formation labellisée FFE au cours des 2 dernières années.</td><td>1. Constitution du dossier sur les mêmes critères qu'énoncés ci-dessus.
2. Envoi du dossier au CRE.
3. Le CRE envoie le dossier à la FFE pour validation.</td><td>• Avoir suivi une formation organisée par la FFE, au cours des 2 dernières années.
• Avoir arbitré au moins 8 rencontres de la division PRO et/ou de la phase finale de la Coupe de France au cours de la dernière saison.</td></tr>
</table>

01/02/2026

DEVENIR PRESIDENT DE JURY DE HORSE BALL

Le Président de Jury est nommé par l'organisateur. Pour les étapes de la division Pro et/ou incluant des épreuves Amateur Elite et/ou Amateur Elite Féminine ainsi que pour les phases finales des divisions Amateur et Club, de la Coupe de France et de la Coupe de France Féminine, le choix du président de jury doit être préalablement validé par la FFE.

Pour les épreuves de la division Pro, les officiels de compétitions doivent également être habilités à occuper le poste de président de jury. La liste des officiels de compétition habilités à occuper le poste de président de jury est disponible sur www.ffe.com. Cette liste indique le nombre d'étapes nationales maximum qu'ils sont autorisés à effectuer en tant que président de jury sur la saison en cours. Ce nombre comprend les étapes avec des épreuves de la division Pro, les phases finales des divisions Amateur et Club ainsi que l'étape comptant pour les 1/8ème et 1/4 de finales de la Coupe de France et de la Coupe de France Féminine.

Conformément aux conditions de qualifications :

- Les arbitres de niveau **CANDIDAT NATIONAL** sont autorisés à officier en tant que Président de Jury sur des étapes incluant des épreuves de la division **CLUB**.
- Les arbitres de niveau **NATIONAL et NATIONAL ELITE** sont autorisés à officier en tant que Président de Jury sur des étapes incluant des épreuves de la division **CLUB et AMATEUR.**
- Seuls les arbitres de niveau **NATIONAL ELITE**, inscrits sur la liste des Officiels de Compétitions habilités, sont autorisés à officier en tant que Président de Jury sur des étapes incluant des épreuves de la division **PRO** mais également les **phases finales des divisions AMATEUR et CLUB** ainsi que l'étape comptant pour les **1/8ème et 1/4 de finales de la COUPE DE FRANCE et de la COUPE DE FRANCE FEMININE.**

LISTE DES FORMATEURS DE HORSE BALL

NOM	PRENOM	REGION
ABADIE	Thomas	NOUVELLE AQUITAINE
ANTOINE	Stéphane	NORMANDIE
CHABRIER	Joël	NOUVELLE AQUITAINE
DENIS	Magalie	OCCITANIE
DESCAMPS	Frédéric	HAUTS-DE-FRANCE
DESORMEAUX	Christophe	NOUVELLE-AQUITAINE
DI MARZIO	Philippe	GRAND EST
GAUTHIER-LAFAYE	Quentin	ILE DE FRANCE
GRANDDIDIER	Nicolas	GRAND EST
GUYON	Robin	ILE DE FRANCE
LE CORRE	Marianne	ILE DE FRANCE
LEFORT	Gildas	OCCITANIE
PETREQUIN	Frédéric	OCCITANIE
PICARD	Clément	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
PONZO	André	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
SAUR	Jean Marc	PAYS DE LA LOIRE
SEGEAR	Loïc	AUVERGNE-RHONE-ALPES
VERGNAUD	Guillaume	AUVERGNE-RHONE-ALPES
WOKAN	Jean-Baptiste	GRAND EST

01/02/2026

HORSE BALL
FORMULAIRE DE DEMANDE DE PROMOTION

ARBITRE

NIVEAU ACTUEL : CLUB
NIVEAU DEMANDE : CANDIDAT NATIONAL

Coordonnées

Nom – Prénom : _____ Mobile : _____

Date de naissance : _____ E-mail : _____

N° de licence : _____

Formation

Date	Lieu	Formateur

Experiences

	Date	Lieu	N° de Concours	Poste	Match
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					
15.					
16.					
17.					
18.					
19.					
20.					

Conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les données sont collectées par la Fédération française d'équitation pour assurer la gestion des licenciés. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès de FFE Club, Parc Equestre, 41600 Lamotte Beuvron. Par ailleurs, vos coordonnées sont susceptibles d'être cédées à des tiers (sociétés, associations, etc) à des fins de marketing commercial. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case ☐

Avis et décision du Président du CRE

Avis :	Date, tampon, signature :
☐ **Promotion acceptée** ☐ **Promotion refusée**	

ATTENTION : Ce formulaire dûment complété doit figurer dans le dossier de demande de promotion. Le détail des pièces justificatives obligatoires à la constitution du dossier est rappelé dans le document précédent. Le dossier est à conserver par le CRE

HORSE BALL
FORMULAIRE DE DEMANDE DE PROMOTION

ARBITRE

NIVEAU ACTUEL : CANDIDAT NATIONAL
NIVEAU DEMANDE : NATIONAL

Coordonnées

Nom – Prénom : _____ Mobile : _____

Date de naissance : _____ E-mail : _____

N° de licence : _____

Formation

Date	Lieu	Formateur

Experiences

	Date	Lieu	N° de Concours	Poste	Match
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					
15.					
16.					
17.					
18.					
19.					
20.					

Conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les données sont collectées par la Fédération française d'équitation pour assurer la gestion des licenciés. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès de FFE Club, Parc Equestre, 41600 Lamotte Beuvron. Par ailleurs, vos coordonnées sont susceptibles d'être cédées à des tiers (sociétés, associations, etc) à des fins de marketing commercial. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case ☐

Avis et décision du Président du CRE

Avis :	Date, tampon, signature :
☐ **Promotion acceptée** ☐ **Promotion refusée**	

ATTENTION : Ce formulaire dûment complété doit figurer dans le dossier de demande de promotion. Le détail des pièces justificatives obligatoires à la constitution du dossier est rappelé dans le document précédent. Le dossier est à conserver par le CRE

HORSE BALL
FORMULAIRE DE DEMANDE DE PROMOTION

ARBITRE
NIVEAU ACTUEL : NATIONAL **NIVEAU DEMANDE : NATIONAL ELITE**

Coordonnées

Nom – Prénom : _____ Mobile : _____

Date de naissance : _____ E-mail : _____

N° de licence : _____

Formation

Date	Lieu	Formateur

Experiences

	Date	Lieu	N° de Concours	Poste	Match
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					
15.					
16.					
17.					
18.					
19.					
20.					

Conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les données sont collectées par la Fédération française d'équitation pour assurer la gestion des licenciés. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès de FFE Club, Parc Equestre, 41600 Lamotte Beuvron. Par ailleurs, vos coordonnées sont susceptibles d'être cédées à des tiers (sociétés, associations, etc) à des fins de marketing commercial. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case ☐

Avis du Président du CRE	
Avis :	Date, tampon, signature :
Avis et décision de la FFE	
Avis : ☐ **Promotion acceptée** ☐ **Promotion refusée**	Date, tampon, signature :

ATTENTION :
- Ce formulaire dûment complété doit figurer dans le dossier de demande de promotion. Le détail des pièces justificatives obligatoires à la constitution du dossier est rappelé dans le document précédent.
- Le dossier est à envoyer au CRE. Le CRE l'envoie ensuite à FFE compétition – Parc Equestre – 41600 LAMOTTE BEUVRON.